

Le marché des crédits carbone, entre avancées et inquiétudes

Ce 22 novembre s'est clôturée à Bakou la 29^e conférence annuelle des parties (COP) sur le climat. Voici trois chiffres pour la mettre en contexte. 34: c'est l'âge du processus de négociations climatiques engagé sous l'égide des Nations unies. De la longue durée pour faire face à... l'urgence. 32: c'est le nombre de prisonniers de guerre libérés par l'Azerbaïdjan pour que l'Arménie lève son veto à l'organisation de la COP dans la capitale azerbaïdjanaise. Rappel que ces négociations climatiques sont indissociables d'enjeux géopolitiques plus larges. 66 778: c'est le nombre de participants présents à Bakou. L'enjeu est majeur et les acteurs en ont conscience, même quand leurs objectifs divergent.

Quel est le bilan de cette COP 29? Deux déceptions et peut-être une avancée. Première déception: il s'agissait de fixer un nouvel objectif quantitatif pour les transferts financiers à destination des pays en développement, leur permettant de faire face aux effets délétères des changements climatiques et de réduire leurs émissions. L'engagement actuel s'élevait à 100 milliards de dollars annuels. L'accord obtenu passe à 300 milliards d'ici 2035. C'est peu si l'on considère que l'objectif de 100 milliards était déjà vieux de 15 ans, ayant fait l'objet d'un accord dès 2009 au plan européen, repris en 2015 dans l'accord de Paris. Et surtout, le texte final de la COP appelle lui-même tous les acteurs, y compris privés, à rendre possibles des transferts vers les pays en développement d'au moins 1 300 milliards annuels d'ici 2035, sans préciser la voie pour y parvenir.

Incentifs à la réduction

L'autre désillusion concerne l'absence d'avancées sur le "bilan mondial" (*global stocktake*). C'est un inventaire permettant de faire le point sur les efforts réalisés par les différents pays, et en particulier sur leur transition vers un monde décarboné. L'Arabie saoudite, au nom du groupe des pays arabes, a mis la pression pour reporter un accord sur ce point à une année ultérieure.

L'idée de quotas ou crédits échangeables remonte aux années 1960. Et elle a été expérimentée sous diverses formes, y compris dans le cadre des accords climatiques, notamment à travers le "mécanisme de développement propre" du protocole de Kyoto.



Par contre, il y a un dossier qui a évolué, poussé par le pays hôte dès le premier jour. Certains y voient un progrès. Il concerne l'article 6 de l'accord de Paris qui porte sur les mécanismes d'échange de crédits carbone au plan mondial. Les avancées obtenues concernent la méthodologie et l'application aux activités de capture du carbone. Sans entrer dans le détail, il est essentiel de comprendre deux choses. D'une part, quelle est la philosophie de ces mécanismes? D'autre part, sur quoi faut-il rester vigilant en pratique?

L'idée qui est au cœur d'un système d'échange de crédits carbone est de mettre en place des incitants à la réduction. Imaginons un État ou une entreprise qui s'engage à émettre une quantité X par an. Si on lui permet de vendre la part non utilisée de ce X, il aura un incitant à réduire ses émissions au-delà de son engagement. C'est une première vertu du mécanisme. Et si la vente se fait sur un marché, un prix va se former et être visible, permettant aussi de déterminer s'il est coûteux de réduire encore plus les émissions – information très précieuse pour un régulateur. C'est un second bénéfice de ce mécanisme.

Quotas échangeables

L'idée de quotas ou crédits échangeables remonte aux années 1960. Et elle a été expérimentée sous diverses formes, y compris dans le cadre des accords climatiques, notamment à travers le "mécanisme de développement propre" du protocole de Kyoto. Elle est aussi à l'œuvre depuis 2005 sous la forme du système de quotas échangeables de l'Union européenne (ETS). Celui-ci couvre les émissions des entreprises du secteur de la production électrique et thermique, de l'industrie et des transports. Ce que prévoit l'article 6 de